



Val de Marne

CHSCT DU VAL-DE-MARNE SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2013

DECLARATION LIMINAIRE CGT- FINANCES

Madame la Présidente,

Nous vous rappelons que si la CGT a quitté la séance plénière du CHSCT du 22 avril 2013, ce n'est pas sans raison, comme semble le dire le PV que vous avez validé et contre lequel nous voterons.

Non, c'est parce qu'une fois de plus, vous êtes revenue sur votre parole, en refusant la demande légitime des représentants du personnel que soit examiné un projet alternatif pour le relogement des agents de Fontenay. Nous rappelons également que les agents concernés étaient opposés à ce déménagement, tel que vous vouliez l'organiser.

Les élus CGT ne cautionneront jamais de tels projets décidés unilatéralement au mépris de l'avis légitime des représentants du personnel et trouvent inacceptable que vous vous asseyiez systématiquement sur les textes qui régissent le CHSCT.

En effet, pour faire passer coûte que coûte vos projets de restructuration souvent néfastes pour la sécurité, la santé et/ou les conditions de travail des agents dont vous avez la responsabilité ou pour éviter de « faire des vagues » suite au décès d'un collègue en bloquant l'enquête légitime du CHSCT sur les conditions de travail dans son service, vous foulez aux pieds les droits syndicaux et les textes réglementaires par :

- des revirements incessants votre propre parole,
- le refus de recevoir des experts dûment mandatés par une organisation syndicale,
- le blocage systématique du débat et un mépris manifeste pour les avis formulés par les représentants du personnel.

Non, rien ne doit s'opposer au rouleau compresseur de vos « réformes » nocives pour le personnel dont vous avez la responsabilité, qu'elles s'appellent « démarche stratégique » ou « projet stratégique de la douane 2018 » !

Tout cela, nous continuerons à le combattre, à l'image de la belle réussite des États-Généraux de la Douane, organisés au Conseil Économique Sociale et Environnemental au PALAIS D' IENA par l'intersyndicale douanière !

Sur l'ordre du jour de ce CHSCT, nous réaffirmons notre opposition au projet de centralisation à Créteil de la mise sous plis, présenté au dernier groupe de travail. En effet, le rapport des acteurs de prévention a pointé la nocivité de la machine que vous avez récupérée, que ce soit en termes de nuisances sonores (90 décibels au lieu des 80 admis !) que d'encombrement. Il nous semble douteux également qu'une machine ancienne et probablement vétuste fonctionne sans jamais tomber en panne, sans parler de son manque évident de possibilités en termes de formats.

Enfin, nous rappelons que le droit d'alerte lancé par notre syndicat sur la dangerosité des armes de nos collègues de la Surveillance douanière a obligé la DGDDI à faire effectuer une expertise indépendante et à prendre des mesures qui, même si elles sont insuffisantes de notre point de vue, tendent quand même à assurer la sécurité des agents. En effet, il est totalement aberrant qu'une arme de service censée les protéger en cas d'agression grave soit un danger pour eux !

NON la CGT ne cautionnera pas vos réformes dont le seul but est de faire des économies sur le dos des agents alors que l'évasion fiscale se monte à 60 milliards d'euros. Notre choix dans l'utilisation des crédits en est la preuve. .

OUI la santé, la sécurité et les conditions de travail de nos collègues sont pour la CGT une priorité à laquelle on ne peut et on ne doit pas déroger .

COMPTE RENDU DU CHSCT DU
9 OCTOBRE 2013

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire ci-jointe.

La présidente nous informe que si l'enquête sur les conditions de travail du service « Budget-Logistique et immobilier » n'a pas été menée à bien, c'est à cause de « retards involontaires » (sic!)

Le 1^{er} point à l'ordre du jour était l'approbation des PV des réunions des 22 avril, 27 mai, 27 mai et 4 juillet 2013. Ce point a été reporté car les procès-verbaux ne reflètent pas avec exactitude l'ensemble des débats et paraissent comme vidés de leur substance. La CGT avait demandé 3 rectifications sur celui du 27 mai, la Présidente les a acceptées et nous en reparlerons une fois les rectifications effectuées lors d'une prochaine séance.

Le 2^{ème} point était la centralisation de la mise sous pli à Créteil. L'administration nous a présenté son projet qui n'en est plus un ; la grosse machine KERN est déjà installée. Les rapports du médecin de prévention et de l'ISST* sont particulièrement édifiants. Cette machine est obsolète et trop bruyante. De plus elle est installée dans un local trop étroit d'environ 15 mètres carrés où il est prévu d'installer une autre petite machine. Les agents travaillant sur cette machine devront obligatoirement porter des protections auditives. Les acteurs de prévention n'ont donné aucun avis favorable, car un niveau sonore de plus de 80 décibels (les mesures effectuées font état de 90 dB!) entraînera obligatoirement une perte d'audition pour les agents travaillant sur cette grosse machine.

Les élus CGT ont fait remarquer à l'administration qu'à chaque fois qu'un risque existe, on doit d'abord essayer de l'éliminer. La protection collective doit être ensuite privilégiée, les protections individuelles ne devant être utilisées qu'en dernier recours. Ils ont insisté sur le fait que l'administration peut très bien supprimer le risque par l'achat d'une machine neuve.

L'administration nous a répondu qu'elle n'avait pas les crédits nécessaires et que d'autre part ce dispositif est transitoire : l'administration centrale a comme projet de regrouper l'ensemble de la mise sous plis d'ici 4 ou 5 ans sur un site extérieur au département. Mme la présidente nous dit que l'administration s'engage à arrêter la mise sous plis si les agents ne portent pas les protections.

L'ISST a suggéré de se renseigner sur la location d'une machine neuve qui serait une solution intermédiaire, ce que la Présidente promet d'étudier, et supprimerait le risque d'atteinte auditive, car il estime que les agents ne porteront pas les protections.

En conclusion, l'ensemble des OS émet un **avis défavorable** sur ce projet, après s'être battu pour la protection de la santé et conditions de travail des agents. En tout état de cause, nous avons mis l'administration devant ses responsabilités.

4^{ème} point

Les rapports des exercices incendie ont permis de faire remonter un certain nombre d'anomalies. Les plus simples et les plus nombreuses ont été prises en charge par la logistique. C'est le cas notamment de la réparation des BAES (bloc autonome éclairage secours) ne fonctionnant pas.

Une réflexion sur les garde-corps a été demandée à la logistique par l'ISST, car il en faut sur tous les toits-terrasses et ils doivent être entretenus.

5^{ème} point : Le rapport des médecins de prévention pour 2012

Les médecins de prévention ont insisté sur le dispositif de signalement de situations d'alerte (en diminution) et encore trop peu utilisé.

Elles ont souligné que la vie au travail est vécue comme de plus en plus difficile par les agents du fait des modifications régulières des processus de travail et de l'organisation. De même, l'accueil du public est une charge de plus en plus difficile.

Vos représentants CGT au CHSCT 94

Pierre-Yves GABAY, Jean-Claude CASPRIN-LASMI, Michèle MERCIER